



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **séance ordinaire** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 06 juillet 2026.

Étaient présents : **Marie-Ève Godbout, mairesse**
Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1
Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2
Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3
Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Allen Cormier, conseiller au siège no. 6

Étaient aussi présents : Yves Roy, directeur général et greffier
Danny Lavoie, trésorière

01. OUVERTURE

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie-Ève Godbout, la séance est ouverte à 19 h 32.

02. ORDRE DU JOUR

RÉS.01.07.26

Il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et résolu à l'unanimité que **l'ORDRE DU JOUR** soit et est adopté en y apportant les modifications suivantes :

- **MODIFICATION** du titre du point 08.3 pour : « Étude du projet de gouvernance en Haute-Gaspésie – Fonds Région et ruralité (FRR) – Volet 4, Sous-volet – Coopération et gouvernance municipale »;
- **AJOUT** du point 08.5 « Lloyd's - Prime pour le renouvellement d'assurances cyberrisques »;
- **AJOUT** du point 09.1 « Service d'urbanisme – Allocation de temps supplémentaire ».

ADOPTÉE

03. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉS.02.07.26

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2026
AINSI QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2026**

Les membres du Conseil ayant reçu et lu les **PROCÈS-VERBAUX** de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026 et de la séance extraordinaire du 18 juin 2026, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

04. MOT DU MAIRE

1. MRC – Regroupements municipalités.
2. Rassemblement des élus au gîte.
3. Damaboïs – Signature de tous les maires de la MRC.
4. Félicitations - St-Jean : François Lemieux, Gaétan Bérubé, Stéphane Lemieux, Caroline Dame, Denis Houde, France Hogues
5. Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) – Bande cyclable.
6. Fleurs et arbres :
 - a) Comité;
 - b) Subvention MRC.
7. Nettoyage de la plage.
8. Graduation des élèves de 5^e secondaire – Bourse.
9. Ouverture de saison – Projet Éole.
10. Lancement saison touristique Marsoui.
11. Dépôt projet aréna – Pafirspa.
12. Inauguration Mousquette :
 - a) Projet mise à l'eau : Réponse négative – Canot Kayak Québec;
 - b) Dépôt projet MRC.

05. SUIVI DES CONSEILLERS

Le conseiller, monsieur Allen Cormier, prend la parole et fait part des développements de ses dossiers.

06. ÉCHANGES

Quatre personnes dans l'assistance prennent la parole et échangent avec les membres du Conseil municipal.

07. TRÉSORERIE

RÉS.03.07.26

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2026

Il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et résolu unanimement que le Conseil **APPROUVE** :

- Les comptes payés au 30 juin 2026, chèques #37123 à #37130 inclus, et les déboursés #741 à #780 inclus, pour un montant de 109 613.41 \$;
- Les comptes à payer au 30 juin 2026, chèques #37131 à #37170 inclus, et les dépôts par paiement direct #1 à #20 inclus pour un montant de 105 845.87 \$;
- Total des comptes au 30 juin 2026 : 215 459.28 \$.

ADOPTÉE

RÉS.04.07.26

APPROBATON DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL AU 30 JUIN 2026

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le Conseil **APPROUVE les écritures au journal général comportant les numéros #93 à #106 inclus**, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MAI 2026

Madame Danny Lavoie, trésorière, a préalablement déposé l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 mai 2026 à chacun des membres du Conseil municipal.

08. ADMINISTRATION

RÉS.05.07.26

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par **ALLEN CORMIER** et unanimement résolu que **JACINTHE GIRARD**, conseillère au siège numéro 1, soit et est nommée **maire suppléant de la municipalité**, et ce, pour la période du **07 juillet 2026 au 02 novembre 2026**.

ADOPTÉE

RÉS.06.07.26

NOMINATION DE RESPONSABLES BÉNÉVOLES - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CAP-CHAT – SECTEUR CAPUCINS

VU la résolution numéro 07.11.20 désignant monsieur Patrick Kenney à titre de responsable bénévole de la bibliothèque de Cap-Chat, secteur Capucins;

ATTENDU QUE monsieur Kenney a cessé ses activités bénévoles à la bibliothèque et que la responsabilité de celle-ci a été assumée bénévolement depuis par mesdames Jeannine Harrisson et Marcelle Beaulieu, toutes deux demeurant dans le secteur de Capucins;

ATTENDU QUE mesdames Harrisson et Beaulieu désirent toutes deux poursuivre leur implication et agir en tant que responsables bénévoles de la bibliothèque du secteur Capucins;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- **QUE** mesdames Jeannine Harrisson et Marcelle Beaulieu soient et sont substituées à monsieur Patrick Kenney en tant que responsables de la bibliothèque municipale de Cap-Chat, secteur Capucins.

ADOPTÉE

RÉS.07.07.26

ÉTUDE DU PROJET DE GOUVERNANCE EN HAUTE-GASPÉSIE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 4, SOUS-VOLET - COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QU'en tant que gouvernements de proximité, les municipalités exercent de nombreux pouvoirs et compétences et se sont vu confier, au fil des années, des responsabilités dans des domaines de plus en plus variés ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités font face à un défi de rareté de main-d'œuvre et de ressources financières générant des difficultés significatives pour la préservation de certains services à la population ;

CONSIDÉRANT QU'il nous semble opportun d'encourager une réflexion et une mobilisation du milieu municipal en faveur d'une gouvernance municipale adaptée aux défis des municipalités de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE le « Sous-volet - Renforcement de la gouvernance du FRR - Volet 4 » permet de soutenir les démarches de réflexion visant à déterminer quels sont les modèles de gouvernance les plus adaptés à un territoire pour assurer des services de qualité à la population ;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Gaspésie reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le « Volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, Sous-volet - Renforcement de la gouvernance » ;

ATTENDU QUE les conseils municipaux des municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, Marsoui, La Martre et les villes de Sainte-Anne-des-Monts et Cap-Chat et les territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie désirent présenter un projet de « Renforcement de la gouvernance dans le cadre du Volet 4, Sous-volet - Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité »;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et unanimement résolu :

- **QUE** la Ville de Cap-Chat **S'ENGAGE** à participer au Projet de gouvernance en Haute-Gaspésie
- **QUE** le Conseil **NOMME** la MRC de La Haute-Gaspésie, organisme responsable du projet, et **AUTORISE** le dépôt du projet dans le cadre « Volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance » ;
- **QUE** le Conseil **AUTORISE** le directeur général-greffier à signer tous les documents nécessaires ou utiles ou demandés par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

RÉS.08.07.26

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE DE PLEIN AIR CAP-CHAT INC.

ATTENDU QUE le Centre de plein air Cap-Chat Inc. constitue une infrastructure récréotouristique importante pour la population de Cap-Chat et de la région;

ATTENDU QUE la corporation a déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville afin de faire face à des réparations majeures affectant des équipements essentiels à ses opérations, notamment la remontée mécanique, la surfaceuse et la remontée de la glissade sur tube;

ATTENDU QUE ces réparations sont nécessaires afin d'assurer l'ouverture de la saison hivernale 2026-2027;

ATTENDU QUE le Conseil municipal reconnaît l'importance de maintenir les activités du Centre de plein air Cap-Chat Inc. et souhaite contribuer à la pérennité de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et unanimement résolu :

- **D'OCTROYER** au Centre de plein air Cap-Chat Inc. une aide financière de quarante mille dollars (40 000. \$) afin de contribuer aux travaux de réparation des équipements essentiels à ses opérations et lui permettre d'entreprendre ses activités pour la saison hivernale 2026-2027;

- **QUE** cette aide financière soit versée **en deux tranches**, soit :

-  **Une première tranche de vingt mille dollars (20 000. \$) payable au plus tard le 10 juillet 2026;**

-  **Une seconde tranche de vingt mille dollars (20 000. \$) payable à une date ultérieure déterminée par le Conseil municipal, sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires et de la présentation d'un état d'avancement des travaux ou de toute autre condition jugée appropriée par la Ville;**

- **QUE** la dépense soit affectée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.09.07.26

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE CONTRE LES CYBER-RISQUES – PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2026 AU 1^{er} JUILLET 2027 ET AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA PRIME

ATTENDU QUE la municipalité participe au Regroupement d'assurances contre les cyberrisques de l'UMQ;

ATTENDU QUE l'assureur a confirmé le renouvellement de la couverture d'assurance contre les cyberrisques, pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 1^{er} juillet 2027, selon des conditions identiques à celles du terme précédent;

ATTENDU QUE les principales conditions de la police sont les suivantes :

- Limite de garantie cyber : **250 000. \$;**
- Limite de garantie pour le crime cybernétique : **50 000. \$;**
- Franchise : **2 500. \$;**

ATTENDU QUE le coût du renouvellement est établi comme suit :

- Prime avant taxes : **3 219. \$;**
- Frais de police (non taxables) : **150. \$;**
- Taxe provinciale (9%) : **289.71 \$;**
- Frais de l'UMQ (incluant TPS et TVQ) : **148.32 \$;**
- Prime totale : **3 807.03 \$;**

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **IAN BRUNEAU** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le renouvellement de la police d'assurance contre les cyberrisques auprès de **Lloyd's, par l'entremise de Victor Canada et CFC Underwriting Limited**, dans le cadre du Regroupement d'assurances contre les cyberrisques de l'UMQ, **pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 1^{er} juillet 2027;**
- **D'AUTORISER** le paiement de la facture, **au montant total de 3 807.03 \$**, incluant les frais et les taxes applicables;
- **QUE** la dépense soit affectée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

09. **URBANISME**

RÉS.10.07.26

**SERVICE D'URBANISME – ALLOCATION DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE
ENTRE LE 1^{ER} AVRIL ET LE 30 JUIN 2026**

ATTENDU QUE la Ville s'est entendue avec la MRC de la Matanie sur les termes d'une entente de fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de biens culturels;

ATTENDU QUE de façon ponctuelle la charge de travail augmente de telle sorte que le nombre d'heures allouées devient insuffisant;

ATTENDU QUE dans le but de respecter des délais raisonnables d'émission de permis et de certificats, des heures supplémentaires ont dû être ajoutées à l'horaire;

VU la facture de la MRC de la Matanie numéro 16372, datée du 30 juin 2026 au montant de 1 594.78 \$ + taxes pour services rendus entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2026;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement à la MRC de la Matanie de la facture numéro 16372, datée du 30 juin 2026 au montant de 1594.78 \$ + taxes;
- **D'AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.11.07.26

10. **RÈGLEMENTS**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 351-2026
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 068-2006 DE LA VILLE DE
CAP-CHAT AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À
L'EXTENSION OU LA MODIFICATION D'UNE CONSTRUCTION
DÉROGATOIRE PROTÉGÉE PAR DROITS ACQUIS**

Je, **JEAN-PHILIPPE SOUCY**, conseiller(ère) au siège numéro 4, par la présente :

- **DONNE AVIS DE MOTION** de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, de l'adoption d'un **Règlement amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 de la Ville de Cap-Chat afin de modifier les dispositions relatives à l'extension ou la modification d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis;**
- **DÉPOSE** le **Projet de règlement numéro 351-2026 amendant le Règlement de zonage n° 068-2006 de la Ville de Cap-Chat afin de modifier les dispositions relatives à l'extension ou la modification d'une construction dérogatoire protégée par droits acquis.**

ADOPTÉE

11. **TRAVAUX PUBLICS**

Aucun dossier.

12. LOISIRS

Aucun dossier.

13. INCENDIE

Aucun dossier

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vingt personnes assistent à l'assemblée.

La mairesse répond aux différentes questions adressées par les citoyens.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 20 h 31 et il est proposé par **JACINTHE GIRARD** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE-ÈVE GODBOUT
MAIRESSE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER

